

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 08/04/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2019

2019. .006 : BUDGET PRIMITIF- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	
<p>Nombre de bureau en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages :</u> 14 présents dont 4 suppléants Absents : 13 Procurations : 0 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 22.03.2019</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p>ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),</p> <p>CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant)</p> <p>TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE</p> <p><u>Etaient excusés :</u></p> <p>ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Roland CHASSAIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER,</p> <p>CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,</p> <p>TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON,</p> <p>La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.</p>

Fait à Arles le 8 avril 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	REALISE EN €	
		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 714,65	
012	CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASS	502 204,54	
042	OPER D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	81 175,40	26 998,73
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	97 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 191,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	3 000,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES		253,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		368,41
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS		1 071 114,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,26
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		175,90
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 030 785,59	1 098 910,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			68 125,11
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE			400 776,23

Le compte administratif 2018 laisse apparaître une fois les résultats repris de l'année N-1 :

- un excédent de **400 703.17 €** en fonctionnement
- un excédent de **140 926.94 €** en investissement
- soit un résultat global sur les deux sections de **541 703.17 €**.

Les recettes du PETR proviennent de subventions des partenaires (Europe-Feader, État-DSIL Contrat de ruralité, Région-CRET et Département) ainsi que des contributions des 3 intercommunalités qui le composent.

En 2018 pour assurer le fonctionnement et la conduite des projets, la participation des EPCI s'établissait à 866 250 € soit 5 € par habitant.

Le budget 2018 (opérations réelles) prévoyait un financement des dépenses à hauteur de :

- 78 % par les EPCI
- 21 % par les partenaires
- 11 % par le FCTVA, les commissions Provence Pays d'Arles et les remboursements de la CPAM.

Les participations des EPCI ont été totalement appelées et versées.

Le fonds LEADER-EPCI s'élève à 135.000 €. Il n'a pas été mobilisé sur l'exercice. Les premières actions qui seront financées par ce fonds seront présentées au conseil syndical du deuxième trimestre 2019.

Le PETR n'a pas eu recours à l'emprunt pour 2018, les crédits ouverts au titre de charges financières n'ont pas été engagés. Toutefois, les restes à réaliser en recettes de fonctionnement s'élèvent à 280.783,00 € et mobilisent la trésorerie du PETR. 90 % sont liés au retard de remboursement des dépenses d'animation du programme LEADER.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2 – **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à l'examen ;
- 3 – **DECLARER** que l'exécution budgétaire 2018 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice sont confirmés par la comptabilité du Receveur municipal,
- 4 - **APPROUVER** le Compte administratif.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président